

MONTANT DES ADHESIONS 2015

(Vitesse de croisière après les modifications statutaires)

BUDGET DU FESTIVALS		HT	TVA 20%	TOTAL TTC
< 110 K€	Droits d'adhésion	500 €		500 €
	Cotisation exonérée	200 €	exo	200 €
	Prestations assujetties à TVA	250 €	50 €	300 €
	Montant global pour 2015*	950 €	50 €	1 000 €
De 110 à 300 K€	Droits d'adhésion	500 €		500 €
	Cotisation exonérée	200 €	exo	200 €
	Prestations assujetties à TVA	500 €	100 €	600 €
	Montant global pour 2015*	1 200 €	100 €	1 300 €
de 300 à 600 K€	Droits d'adhésion	500 €		500 €
	Cotisation exonérée	200 €	exo	200 €
	Prestations assujetties à TVA	800 €	160 €	960 €
	Montant global pour 2015*	1 500 €	160 €	1 660 €
> 600 K€	Droits d'adhésion	500 €		500 €
	Cotisation exonérée	200 €	exo	200 €
	Prestations assujetties à TVA	2 000 €	400 €	2 400 €
	Montant global pour 2015*	2 700 €	400 €	3 100 €

*Hors ristourne accordée pour les festivals adhérant au SNSP

**Budget annuel des dépenses hors taxes du festival

NB : pour la première année d'adhésion, il a été décidé d'accorder à tout nouvel adhérent une ristourne de 30 % sur les prestations assujetties à TVA.

RISTOURNE SNSP :

Une réduction sur les frais prestations assujetties à la TVA est accordée aux festivals adhérant également au SNSP (Syndicat national des Scènes publiques)

BUDGET DES FESTIVALS	REMISE SUR LES PRESTATIONS ASSUJETTIES A LA TVA
< 300 K€	150 € HT
de 300 à 600 K€	300 € HT
> 600 K€	500 € HT